

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **TRAUMATOLOGIE VISCERALE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités Bordeaux, Nice, Marseille, Lyon

Responsable pédagogique : Dr. Edouard GIRARD

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	27	20-30
Formation continue	13	10-15
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Les progrès significatifs dans la prise en charge des traumatisés viscéraux sont liés à la fois à une meilleure connaissance des mécanismes physiopathologiques du choc traumatique, au développement des moyens diagnostiques et aux performances des nouvelles techniques endoscopique et radio-interventionnelle.

Sur le plan technique, la variété des situations cliniques rencontrées impose une maîtrise parfaite de gestes chirurgicaux adaptés et spécifiques.

Le but de ce Diplôme Inter Universitaire adressé aux chirurgiens, aux chefs de clinique et aux internes amenés à prendre en charge des urgences traumatiques viscérales est de permettre à la fois des acquis théorique et une formation pratique en Traumatologie viscérale. L'enseignement se déroule durant une année scolaire sous la forme de 3 séminaires associant cours, travaux pratiques et discussion de dossiers cliniques

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Internes inscrits au DES de chirurgie viscérale et digestive

Internes inscrits au DES de chirurgie générale ou au DESC Chirurgie viscérale et digestive

Assistant, Chef de Clinique et AHU inscrits au DESC de Chirurgie viscérale et digestive

Médecins étrangers inscrits en AFS, AFSA de chirurgie générale, viscérale et digestive

Chirurgiens viscéraux

### 2.2 Conditions d'admission

Documents à fournir : CV, lettre de motivation et photo d'identité (pour thrombinoscope)

Les candidats sont sélectionnés sur dossier (et éventuellement après entretien avec un des responsables de l'enseignement). Une commission inter-universitaire arrête chaque année la liste des candidats retenus.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Déc à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 120h

Nombre d'ECTS : non

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- Introduction sur les traumatismes abdominaux
- Présentation du concept de l'ATLS
- Prise en charge Pré hospitalière du traumatisé, Prise en charge chirurgicale d'un polytraumatisé dans un service de réanimation- Antibiothérapie du polytraumatisé, Nutrition du polytraumatisé
- Prise en charge hospitalière du traumatisé
- Imagerie : Echographie – Tomodensitométrie
- Le polytraumatisé : Problèmes stratégiques, l'installation au bloc opératoire, anesthésie
- Traumatismes de rate, duodéno pancréatiques, hépatiques, de l'appareil urinaire, du périnée, hématomes rétropéritonéaux, laparotomie écourtée, traumatismes du tractus gastro intestinal, de l'enfant
- Plaies par arme à feu, Traumatismes cervico médiastinaux et plaies pénétrantes du cou, Ruptures du diaphragme, traumatismes thoraciques.
- Place de la coelioscopie en traumatologie abdominale.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

**Modalités d'examen** : Examen écrit + contrôle continue + présentation orale d'un cas

Pas de rattrapage

Assiduité aux enseignements : Assiduité obligatoire

Absences aux examens :

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Avoir obtenu une note globale au moins égale à 10 /20

#### **Article 7 : Redoublement**

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 910 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1570€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.